

[Texte]

Mr. Roberts: Yes, you are absolutely right. I have been having discussions with the provincial governments about this agreement because we have been subject to some criticism, I think much of it justified, from members of Parliament and the public, and I have had criticisms myself. For the past two years we have been holding discussions with provinces about how the program might be improved and we are anxious in negotiating a new agreement which I hope will start in March, 1979, an agreement which will respond to the criticisms people have presented and ensure a better and more efficient use of funds. I hope to be meeting in mid-December with the ministers of education to begin the final stage of negotiation in the new agreement. We will be anxious to encourage the provinces to come forward with as much as they can in the discretionary area.

Mr. Raines: I have one final question.

Mr. Friesen: Could I just inject in this atmosphere of latitude and arianism, the member for Burnaby before was saying that Egmont was a little bit loquacious. Maybe we could pass the same guideline on to the . . .

The Chairman: Your time has expired. Mr. Symes.

Mr. Symes: Thank you, Mr. Chairman. You have been very indulgent although we did start late, but I will just be brief. On this business of the study concerning postal rates and the subsidization, I am glad to see the initiative not to subsidize foreign periodicals in terms of mail rates. Section 11 was referred to in the Post Office Act by the Minister. What is the definition or how is "Reader's Digest" defined under that? Is it a Canadian one? We had a different definition of Canadian, if you recall, under Bill C-58 in terms of the Income Tax Act. Does anyone know offhand whether "Reader's Digest" is classified as Canadian or foreign under Section 11?

Mr. Friesen: It is substantially different.

Mr. Roberts: I would like to check. I do not have that. I have an intuition, but I think in that question I had better make absolutely certain of the facts before I reply. I will do so through the Chairman with copies to the members of the Committee.

Mr. Symes: All right, good. It is an interesting initiative in terms of the Secretary of State's subsidizing the post office in terms of assistance to periodicals. Does the Minister contemplate similar research and subsidies in assistance to the arts in other areas through other interdepartmental agreements? We might be able to arrange something in terms of transport for artists with an agreement with Air Canada or CN, for example, or Public Works in terms of new federal buildings to be built in different areas of the country, if a room were to be set aside as a small art gallery or something like that. Are you contemplating anything along this line?

Mr. Roberts: I would have to say that I have not up to the present. There has been, as you know, the program under which Public Works devoted 1 per cent of the cost of building

[Traduction]

M. Roberts: Vous avez raison d'aborder cette question. J'ai eu des entretiens avec les gouvernements provinciaux au sujet de cette entente à la suite des critiques, pour une bonne partie justifiées, des députés du Parlement et du public. J'ai eu à formuler des critiques moi-même. Donc, depuis deux ans, nous avons des entretiens avec les provinces sur la façon d'améliorer le programme. Nous sommes désireux de négocier une nouvelle entente qui entrerait en vigueur en mars 1979 et qui pourrait faire taire les critiques adressées jusqu'ici. Les fonds seraient dès lors utilisés d'une façon plus efficace. J'espère rencontrer les ministres de l'éducation à la mi-décembre afin d'aborder la dernière étape des négociations en vue de parvenir à cette nouvelle entente. Nous voulons inciter les provinces à apporter un maximum de contribution à l'intérieur de ces programmes facultatifs.

M. Raines: J'ai une dernière question.

M. Friesen: L'atmosphère est détendue, c'est presque un débat sur l'arianisme. Et dire que le député de Burnaby accusait celui d'Egmont d'être fort loquace. La même remarque devrait peut-être s'appliquer . . .

Le président: Votre temps de parole est écoulé. Monsieur Symes.

M. Symes: Merci, monsieur le président. Vous vous êtes montré bien indulgent, même si nous avons commencé un peu en retard. Je serai bref. En ce qui concerne les tarifs postaux et les subventions à cet égard, je suis heureux de constater qu'il n'est pas question d'aider les magazines étrangers. Le ministre a mentionné l'article 11 de la Loi sur les Postes. Quel est le statut du «Reader's Digest» selon la définition? S'agit-il d'un périodique canadien? La définition de «périodique canadien» était différente, si vous vous souvenez bien, en vertu du Bill C-58 relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu. Quelqu'un peut-il dire si le «Reader's Digest» est considéré comme périodique canadien ou étranger en vertu de l'article 11.

M. Friesen: La définition est assez différente.

M. Roberts: Je dois vérifier. Je n'ai pas la réponse. J'ai bien un doute, mais je dois absolument contrôler les faits. Je vous ferai parvenir la réponse, monsieur le président, en suffisamment d'exemplaires pour qu'il y en ait pour tous les membres du comité.

M. Symes: Très bien. Il est intéressant de constater que le Secrétariat d'État s'occupe de subventionner les Postes pour ce qui est des périodiques. Le ministre envisage-t-il d'effectuer des études sur des questions semblables et des subventions aux arts dans d'autres domaines par le biais d'ententes intergouvernementales? Nous pourrions, par exemple, faciliter le déplacement des artistes en concluant des ententes avec Air Canada, le CN. On pourrait faire la même chose avec le ministère des Travaux publics pour ce qui est de la construction de nouveaux immeubles fédéraux un peu partout au pays. On pourrait réserver des locaux pour de petites galeries d'art ou autres choses. Entendez-vous faire quelque chose à ce niveau?

M. Roberts: Je dois dire que je n'ai pas envisagé de le faire jusqu'à présent. Vous n'êtes pas sans savoir que le programme par lequel le ministère des Travaux publics consacrait 1 p. 100